Nations Unies E/HLPF/2022/3/Add.3

Conseil économique et social

Distr. générale
29 avril 2022
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable
Organisé sous les auspices du Conseil économique et social
5-7 et 11-15 juillet 2022
Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe sur les travaux de sa sixième session

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet ci-joint au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022, à titre de contribution, le rapport sur les travaux de la sixième session du Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe, session organisée par la Commission et tenue les 6 et 7 avril 2022.

22-06485X (F)

Merci de recycler

Rapport sur les travaux de la sixième session du Forum régional pour le développement durable de la Commission économique pour l'Europe

I. Participation

1. Le Forum régional pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe a tenu sa sixième session sous la forme d'une réunion hybride au Palais des Nations à Genève, les 6 et 7 avril 2022. La session était présidée par M. Edil Baisalov, Vice-Président du Cabinet des ministres du Kirghizistan.

2. Ont assisté aux travaux de cette session les représentantes et représentants des 53 États membres de la Commission économique pour l'Europe ci-après : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

3. Étaient par ailleurs représentés plusieurs États non membres de la CEE, à savoir l'Iran (République islamique d'), l'Irak, le Maroc, et le Pérou. L'État de Palestine, observateur non membre, a également assisté aux travaux.

4. L'Union européenne était représentée par sa délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. La Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ont elles aussi participé.

5. Étaient représentés à la réunion les organes, départements, fonds et programmes, institutions spécialisées, organisations apparentées et initiatives des Nations Unies ci-après : Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies à Genève, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation mondiale du tourisme, Pacte mondial des Nations Unies, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Siège de l'ONU, Union internationale des télécommunications et Volontaires des Nations Unies. Les coordinateurs résidents ainsi que des représentants des bureaux des coordinateurs résidents de treize pays de programme de la région étaient également présents.

6. Ont pris part aux travaux de la session des représentantes et représentants des organisations intergouvernementales et régionales ci-après : Banque asiatique de développement, Banque eurasiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Centre environnemental régional pour le Caucase, Centre international de déminage humanitaire de Genève, Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants, Commission économique eurasienne, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Initiative pour la prévention et la préparation en cas de catastrophe en Europe du Sud-Est, Institut européen des forêts, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, Secrétariat du Commonwealth, Union interparlementaire.

7. Les représentantes et représentants d'environ 200 organisations non gouvernementales ainsi que des représentantes et représentants du monde universitaire, du secteur privé, d'institutions des droits humains et d'autres organisations ont également pris part aux travaux. La liste complète des participants est disponible sur le site Web du forum régional (https://regionalforum.unece.org/events/regional-forum-2022).

II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

8. Le forum régional a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, qui figure dans le document ECE/RFSD/2022/1.

9. Dans son discours d'ouverture, le Président de la session a souligné que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait lourdement pesé sur les efforts mis en œuvre pour mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a par ailleurs fait état du grave conflit qui sévit dans la région et qui menace de compromettre plus encore les progrès, déjà insuffisants, relatifs à la réalisation des objectifs de développement durable. La paix est une condition préalable au développement durable, comme le stipule le préambule du Programme 2030. Le Kirghizistan a récemment entériné un plan de développement applicable jusqu'à l'horizon 2026, qui prévoit d'intégrer les objectifs de développement durable dans ses politiques nationales. Attentif au fait que la population de son pays est en grande partie composée d'enfants et de jeunes adultes, le Président a annoncé que le nouvel objectif national serait d'améliorer les normes en matière d'éducation et de soins de santé applicables à cette tranche d'âge. Il a indiqué que pour atteindre cet objectif, des mesures telles qu'une revalorisation des salaires et une offre accrue de possibilités de formation pour les enseignants avaient été déployées. Le pays doit faire face à une hausse sans précédent des prix des denrées alimentaires, du carburant et d'autres produits de base, mais le gouvernement s'efforce d'éviter que ce choc externe ne frappe trop durement les communautés les plus vulnérables.

10. S'exprimant par message vidéo, la Vice-Secrétaire générale a pour sa part souligné que la guerre en Ukraine avait généré un lot considérable de souffrances humaines et était à l'origine du déplacement de millions de personnes, tant à l'intérieur du pays que vers les pays voisins. Le conflit militaire ne touche pas seulement cette région, a-t-elle indiqué ; il a également des répercussions au niveau mondial. Les chaînes d'approvisionnement ont été perturbées et les prix des denrées alimentaires, de l'énergie, des transports et d'autres fournitures essentielles ont explosé, menaçant la sécurité alimentaire. Il faut redoubler d'efforts pour sauver le programme de développement durable et organiser une juste transition alors que la région cherche un chemin vers la paix. Elle a indiqué que la vingt-septième session

de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques fournirait aux pays de toute la région l'occasion de se montrer à la hauteur de leurs engagements. Une juste transition suppose notamment des systèmes alimentaires plus durables et résilients, ainsi qu'il a été souligné lors du sommet des Nations Unies organisé sur ce thème qui entendait appuyer les trajectoires nationales de transformation y afférentes. En outre, une juste transition passe aussi par l'exploitation des potentialités qu'offrent les outils numériques dans les domaines de l'éducation, du travail et de la santé. Les inégalités en matière de connectivité numérique observées au sein des pays et entre eux doivent être corrigées afin d'éviter une fracture numérique et une plus forte marginalisation. Après ces deux années de pandémie persistante, il est temps que les États renforcent leur capacité à résister à de telles crises. La pandémie doit marquer un tournant décisif qui aboutisse à l'instauration d'une couverture sanitaire universelle et à la mise en place de systèmes de santé publique et de surveillance plus résilients. Enfin, il est essentiel de s'attaquer aux inégalités qui existent partout dans la région et d'investir dans le capital humain, à l'heure où la pauvreté multidimensionnelle touche le cinquième de ses habitants. La réunion de la Plateforme de collaboration régionale a débouché sur l'adoption d'un plan de travail ambitieux et d'objectifs concrets pour soutenir les pays de toute la région.

11. La Secrétaire exécutive de la CEE a mis l'accent sur le fait que la guerre avait radicalement modifié les perspectives de développement durable dans la région. Cela étant, les difficultés sur lesquelles bute la mise en œuvre du Programme 2030 étaient déjà présentes avant le début du conflit. Selon les chiffres disponibles, la région n'atteindrait que 26 cibles des objectifs de développement durable d'ici 2030, soit un quart de toutes les cibles pour lesquelles il existe suffisamment de données probantes. Les inégalités de revenus s'aggravent dans de nombreux pays et les avancées en matière de nutrition et d'approvisionnement alimentaire durable ont été par trop limitées. Des progrès notables ont été enregistrés dans la région en termes d'accès aux services essentiels tels que l'eau potable et l'énergie, mais il faudrait absolument accélérer le mouvement pour ce qui concerne l'assainissement, la qualité de l'eau et l'efficacité de son utilisation. La transition verte est en bonne voie : le recours aux énergies renouvelables s'intensifie et le rendement énergétique s'est amélioré. Toutefois, le rythme de la transition doit être plus soutenu, et il faut que la consommation de combustibles fossiles diminue très nettement. Le développement des infrastructures est primordial pour la transition verte, qui nécessite des investissements supplémentaires et une collaboration accrue. Enfin, l'égalité des sexes est au cœur de la mise en œuvre du Programme 2030, mais nous sommes très en retard par rapport aux améliorations requises, un seul objectif lié au genre étant en bonne voie.

12. La Vice-Présidente de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale et Directrice régionale du Programme des Nations Unies pour le développement a tenu à rappeler la refonte de l'architecture régionale de développement des Nations Unies opérée ces dernières années dans le but de donner un coup d'accélérateur supplémentaire à la réalisation des objectifs de développement durable. Au nombre des principaux jalons et résultats à retenir en 2021, il faut citer la poursuite des travaux consacrés à la mise en place d'un solide centre de gestion des connaissances, les succès collectifs dont il a été rendu compte, qui ont contribué à accroître la transparence et ont encouragé l'établissement de rapports axés sur les résultats dans la région, la consolidation des capacités en matière de données et de statistiques, ainsi que l'amélioration de l'efficacité au plan régional. Les coalitions thématiques et autres groupes interinstitutions régionaux ont constitué le meilleur moyen de rassembler les compétences de l'ensemble des organismes des Nations Unies pour être à la hauteur des enjeux de développement régionaux et nationaux qui

ont été recensés. L'accent a aussi été mis sur plusieurs actions prioritaires à mener en 2022 pour soutenir les équipes de pays des Nations Unies, notamment la mise en chantier d'initiatives liées à la transition verte et aux changements climatiques, l'élaboration de politiques et la publication d'orientations en matière de sécurité alimentaire, l'apport de conseils concernant des questions nouvelles susceptibles d'avoir un impact sur les systèmes de protection sociale, l'organisation d'actions régionales de sensibilisation sur des questions de santé prioritaires, l'établissement d'une réponse efficace et coordonnée à la crise des réfugiés et à la situation critique des personnes déplacées à l'intérieur d'un même pays, la mise en œuvre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, ainsi que l'amélioration de la gestion des connaissances dans toute la région.

III. Débat d'orientation de haut niveau sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la Commission économique pour l'Europe »

13. Le discours d'ouverture du débat d'orientation de haut niveau a été prononcé par la Directrice de recherche et Directrice adjointe de l'Institut pour l'environnement de Stockholm, et membre du Groupe indépendant de scientifiques pour le *Rapport mondial sur le développement durable* 2023, Åsa Persson ; il a été suivi d'un débat en plénière de haut niveau.

14. À ce débat ont pris part les délégations gouvernementales de l'Ukraine, du Turkménistan, de la France (au titre de la présidence du Conseil de l'Union européenne), de la Roumanie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de Chypre, de la Géorgie, de la République de Moldova, des États-Unis, de la Grèce, de la Bosnie-Herzégovine, d'Israël, des Pays-Bas, du Kirghizistan, de la Tchéquie, de l'Autriche, de l'Arménie, de la Bulgarie, de l'Allemagne, du Portugal, de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Fédération de Russie. Un maire, un représentant de la société civile et un représentant de la jeunesse ont rendu compte des réunions et consultations préparatoires.

15. On trouvera en annexe au présent rapport un résumé des discussions établi par la présidence, qui récapitule les principales questions abordées lors du débat. Les déclarations écrites peuvent être consultées sur le site Web du Forum régional[1].

IV. Séance plénière : Des politiques tournées vers l'avenir pour un relèvement post-COVID durable

16. Au début de la séance plénière, le Président a exposé les principaux messages que l'on pouvait retenir des réunions entre pairs organisées en ligne. Cette séance a été suivie d'une table ronde multipartite sur la cohérence des politiques et d'un débat en plénière.

17. Ont animé la table ronde multipartite : le Conseiller politique principal auprès de la Direction générale de la croissance durable et de la qualité du développement du Ministère italien de la transition écologique, Andrea Innamorati ; la Cheffe du Bureau du développement durable attaché au Secrétariat général du Gouvernement monténégrin, Aneta Kankaras ; la responsable en charge des actions de sensibilisation

[1] Voir le site à l'adresse suivante https://regionalforum.unece.org/events/regional-forum-2022.

de l'Association de défense de l'égalité des droits des personnes (ERA – LGBTI) pour les Balkans occidentaux et la Turquie, intervenant au nom de la société civile, Biljana Ginova.

18. Ont pris part au débat en plénière les délégations représentant les Gouvernements de l'Albanie (médiatrices), de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie. La Banque européenne d'investissement, le Bureau régional de l'Europe de l'OMS, la CEE, le Conseil de l'Europe, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants sont également intervenus.

19. On trouvera en annexe au présent rapport un résumé des discussions tenues lors de la session et durant les tables rondes virtuelles d'apprentissage entre pairs[2].

Résultats des échanges tenus lors des tables rondes virtuelles d'apprentissage entre pairs

Première série de tables rondes

Séance 1
Retrouver la dynamique nécessaire pour faire progresser les politiques et stratégies d'inclusion dans le contexte de la COVID-19

20. La séance a été animée par le Professeur de pédagogie à l'Université de Manchester, Mel Ainscow. Des initiatives et mesures ont été présentées par l'Albanie, l'Allemagne, la Finlande, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la Serbie, la Suisse, la Turquie, le Réseau géorgien des femmes handicapées, l'association Kyrgyz Indigo, le grand groupe des travailleurs et des syndicats, le groupe d'intérêt sur le vieillissement, l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Séance 2
Améliorer la connaissance élémentaire des océans et le développement durable des mers régionales

21. La séance a été animée par la Directrice du Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe, Ana Luiza M. Thompson Flores. Des initiatives et mesures ont été présentées par la Grèce, le Monténégro, ACTeon, ANACOM (Portugal), Ciência Viva (Portugal), l'UNESCO et le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE.

Séance 3
Données et statistiques relatives au développement durable

22. La séance a été animée par la spécialiste des relations extérieures et de la coopération et des objectifs de développement durable de l'Institut national de statistique du Portugal, Carolina Fresta dos Santos, et la Directrice chargée des questions relatives à l'utilisation des données pour Development Initiatives, Claudia Wells. Des initiatives et mesures ont été présentées par la Turquie, le Royaume-Uni, le programme Alcool, drogues illicites et santé en prison de l'Office européen de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles de l'OMS, l'Institut danois

[2] De plus amples informations sur les huit réunions entre pairs organisées en ligne, notamment les organisateurs principaux, les intervenants, un aperçu général des discussions et les enregistrements de ces dernières, sont disponibles à l'adresse suivante : https://regionalforum.unece.org/events/round-tables-regional-forum-2022.

des droits de l'homme, le Centre commun de recherche de la Commission européenne, la Confédération européenne des syndicats, le Service météorologique israélien, le réseau School of Data et l'OMS.

Séance 4
Accélérer le développement numérique grâce à des partenariats multipartites

23. La séance a été animée par le Chef du Bureau de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour l'Europe, Jaroslaw Ponder, la Directrice du Bureau régional de l'UIT pour la Communauté d'États indépendants (CEI), Natalia Mochu et la Directrice en charge de la coopération économique et du commerce à la CEE, Elisabeth Tuerk. Des initiatives et mesures ont été présentées par la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Italie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, la Slovénie, le Royaume-Uni, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, la Commission européenne, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, le Forum européen des personnes handicapées, le Forum international des personnes handicapées, les Groupes pour la jeunesse Europe et CEI de l'initiative Generation Connect de l'UIT et l'Union des opérateurs d'Arménie.

Deuxième série de tables rondes

Séance 5
Facteurs d'accélération de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le contexte de la pandémie de COVID-19

24. La séance a été animée par la directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, Suisse, Sylvie Durrer. Des initiatives et mesures ont été présentées par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Portugal, la République de Moldavie, la société Borusan Mannesmann (Turquie), le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Conseil canadien des normes, le Conseil de coopération régionale, le Conseil de l'Europe, la Fédération suédoise pour les droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes et le Réseau des femmes eurasiennes sur le sida.

Séance 6
Mesures à prendre pour protéger et restaurer les écosystèmes terrestres

25. La séance a été animée par la Directrice du Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe, Ana Luiza M. Thompson Flores, le Directeur de la Division de l'environnement de la CEE, Marco Keiner, et le Directeur du Bureau Europe du PNUE, Bruno G. Pozzi. Des mesures et initiatives ont été présentées par la Géorgie, l'Ouzbékistan, la Slovénie, la Tchéquie, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Bureau européen de l'environnement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le PNUE et l'UNESCO.

Séance 7
Les forêts urbaines pour des villes à l'épreuve du futur

26. La séance a été animée par le responsable des forêts urbaines à la Division des forêts de la FAO, Simone Borelli. Des initiatives et mesures ont été présentées par l'Albanie, la France, la Géorgie, la Slovénie, la Suisse, ArboCityNet, l'Association internationale des étudiants en sylviculture, le Bureau européen de l'environnement,

la Commission européenne, ForestaMi, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Trees for Cities.

Séance 8
Recréer l'équilibre entre les peuples, la planète et la prospérité en faisant de l'éducation en vue du développement durable le principal catalyseur pour les 17 objectifs de développement durable et le Programme 2030

27. La séance a été animée par le coordonnateur des politiques et des partenariats au PNUE, Wondwosen Asnake Kibret. Des initiatives et mesures ont été présentées par l'Allemagne, le Danemark, la Finlande, la Géorgie, la Hongrie, Israël, les Pays-Bas, la Commission européenne, l'Université Masaryk, la Plateforme des jeunes pour l'éducation en vue du développement durable de la CEE, le Comité directeur de la CEE pour l'éducation au développement durable et le Groupe consultatif de la jeunesse sur les changements climatiques, mis en place par le Secrétaire général.

V. Clôture

28. Dans son allocution de clôture, la Secrétaire exécutive a tenu à saluer le fait que les États membres et les autres parties prenantes aient réitéré leur engagement en faveur du développement durable en ces temps difficiles marqués par la pandémie et le conflit en Ukraine, et a lancé un appel à la paix, à la coopération régionale et à la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a en outre constaté que le Forum avait réussi à se montrer plus efficace encore en termes de rayonnement et d'accessibilité grâce aux services d'interprétation et de traduction en langue des signes qui avaient été proposés tout au long de ses travaux. La réunion constituait, a-t-elle indiqué, le point culminant annuel des multiples contacts et consultations que la CEE s'attachait à nouer avec ses États membres et les autres parties prenantes au fil des mois.

29. Avant de clore la réunion, le Président a souligné que seule une culture de paix, de dialogue et d'échange aiderait la région à progresser vers ses objectifs communs. Le Forum était venu rappeler les bienfaits considérables de la coopération multilatérale, qu'il conviendrait de préserver même dans les moments les plus difficiles. Il a par ailleurs informé les participants que le projet de rapport du Forum régional, y compris le résumé des débats établi par ceux qui les avaient présidés, leur serait distribué pour qu'ils puissent formuler leurs observations. La version finale du résumé constituerait la contribution officielle de la région de la CEE au forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social (du 5 au 7 juillet et du 11 au 15 juillet 2022).

Annexe

Résumé des débats établi par le Président

Débat d'orientation de haut niveau sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la Commission économique pour l'Europe »

1. Dans son allocution prononcée en ouverture du débat politique de haut niveau, l'oratrice principale a mis en avant que la pandémie avait modifié, à l'échelle planétaire, le contexte dans lequel s'inscrivait le développement durable et avait, dans certains domaines comme l'éducation, entraîné des revers dont les cicatrices risquaient de perdurer. La pauvreté et les inégalités de richesse se sont aggravées, ce qui a eu des répercussions négatives au regard de nombreux objectifs de développement durable, lequel se trouve à présent exposé à de nouvelles menaces du fait de la guerre en Ukraine et de ses implications régionales et mondiales.

2. Certaines évolutions positives sont intervenues depuis la publication du Rapport mondial 2019 sur le développement durable intitulé *Le Futur c'est maintenant : La science au service du développement durable*. Des objectifs de neutralité carbone couvrant près de 90 pour cent des émissions ont été adoptés. Le grand public est de plus en plus sensibilisé aux objectifs de développement durable et aux connaissances générées en la matière par les chercheurs universitaires.

3. Les sciences de la durabilité ont donné naissance à toute une série de méthodes qui permettent aux responsables politiques ou aux entreprises de déterminer par eux-mêmes si les mesures qu'ils proposent se traduiront par des synergies ou par des compromis entre les objectifs de développement durable, qui sont hautement tributaires du contexte. Ces méthodes ne sont cependant pas assez utilisées.

4. Le *Rapport mondial sur le développement durable* à paraître en 2023 aura pour but de passer en revue et de suggérer des pistes pour réaliser les objectifs de développement durable, en procédant à une synthèse et à une analyse des publications scientifiques pertinentes, et en s'appuyant sur des exemples et des pratiques émanant d'acteurs étatiques et non étatiques. Le maître mot du rapport sera l'accélération. Des solutions transformatrices issues du cadre analytique précédent seront proposées pour optimiser l'impact des efforts, grâce notamment à l'élimination des obstacles existants et au renforcement des capacités. Les interventions devront être agencées de manière à produire un maximum d'effets, en privilégiant une dynamique axée sur des changements capables de se renforcer mutuellement et sur des boucles de rétroaction positives. Il faudra envisager une approche systémique qui prenne en compte ces effets dynamiques dans le temps. Des liens plus solides entre scientifiques et décideurs, qui puissent générer conjointement des connaissances et répondre aux demandes concrètes, pourront jouer un rôle important dans l'accélération des objectifs de développement durable.

5. En dépit des problèmes soulevés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la guerre en cours en Ukraine, les participantes et participants ont réaffirmé leur attachement aux valeurs et finalités du Programme de développement durable à l'horizon 2030. De multiples initiatives ont été entreprises dans la région pour faire face aux conséquences délétères de la pandémie, en particulier sur la santé, l'éducation et l'égalité des sexes, ainsi qu'à celles qui touchent les plus vulnérables, notamment en renforçant les systèmes de protection sociale. Certains secteurs économiques particulièrement affectés ont bénéficié d'une aide spéciale. Les équipes

de pays des Nations Unies ont, par exemple en République de Moldova, apporté leur concours à l'établissement de plans de redressement. La pandémie a donné un nouvel élan à la numérisation, notamment dans le secteur public ; elle a cependant aussi fait redouter l'exclusion et mis en évidence la nécessité de développer les compétences numériques, suscitant de nouvelles initiatives, comme en Bulgarie.

6. Nonobstant le contexte problématique dû à la pandémie, les efforts visant à intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques, les stratégies et les plans d'action se sont poursuivis. Les mécanismes de coordination et de suivi ont été affinés et renforcés. Les changements institutionnels ont parfois cherché à faire une place plus grande aux parties prenantes, comme dans le nouveau Conseil de coordination des objectifs de développement durable en Bosnie-Herzégovine.

7. Alors qu'il reste moins d'une décennie pour atteindre les objectifs de développement durable, nous devons nous concentrer sur les domaines dans lesquels des changements profonds et systématiques peuvent être opérés pour accélérer les avancées en la matière. La transformation que cela suppose exige des approches systématiques et des réponses politiques intégrées recoupant différents domaines, tant il est vrai que les problèmes ne peuvent être réglés isolément. La restructuration des institutions gouvernementales, à l'image de celle intervenue en Allemagne, peut faciliter le rapprochement entre l'environnement et l'économie.

8. Dans plusieurs pays ont été lancées des initiatives sectorielles visant à favoriser la transformation verte, initiatives qui reflètent la structure de leur économie nationale. Les efforts engagés pour lutter contre les changements climatiques appellent également des actions au plan local. Dans certains cas, les gouvernements travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales pour leur donner les moyens d'adopter des stratégies fondées sur la nature, comme cela s'est vu récemment en Israël. L'adaptation aux changements climatiques doit faire partie de ces efforts – les initiatives menées en Tchéquie en sont le parfait exemple.

9 Les examens nationaux volontaires peuvent contribuer à accroître la cohérence des politiques et à arbitrer certaines initiatives liées aux objectifs de développement durable, lorsqu'il convient par exemple de choisir entre actions climatiques et mesures de relance post-COVID, comme en Grèce. L'implication de multiples parties prenantes, dont les récents examens nationaux volontaires se sont fait l'écho en Géorgie, demeure essentielle.

10. La science et l'éducation peuvent considérablement aider à orienter les mesures et créer les conditions d'un développement durable. À Chypre, les objectifs de développement durable ont été placés au cœur du système éducatif. Le Portugal a quant à lui imaginé de nouvelles initiatives portant sur l'initiation à l'océan. En Arménie, un nouveau programme d'enseignement public est en préparation. L'éducation joue un rôle primordial dans l'égalité des chances, mais celle-ci nécessite un appui spécifiquement ciblé sur les plus vulnérables. Pour résoudre cette équation complexe, il faut impliquer de nombreuses parties prenantes, à l'instar de ce que fait l'alliance néerlandaise pour l'éducation.

11. Le financement reste un facteur primordial. Il est important de prévoir des crédits budgétaires suffisants et de veiller, comme en Azerbaïdjan, à refléter les plans d'action dans les cadres de dépenses à moyen terme. Sachant que les finances publiques ne suffiront pas, les efforts destinés à lever des fonds auprès du secteur privé seront déterminants. Dans le cadre de l'objectif 17 relatif aux partenariats mondiaux, des initiatives ont été lancées au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord visant, notamment, à faire appel au secteur privé afin de réunir les moyens nécessaires.

12. Des données de bonne qualité sont essentielles pour suivre les progrès. En Roumanie, un mécanisme a été mis au point pour informer les responsables politiques en temps réel. Cet instrument de suivi sert à examiner et collecter des données sur les objectifs de développement durable et leur état d'avancement, ce qui facilite l'élaboration de stratégies et politiques très pointues. La définition d'indicateurs de suivi et de comptabilité fait actuellement l'objet d'importants travaux au Kirghizistan. Les rapports de mise en œuvre étayés par des données factuelles servent de points de référence dans les débats nationaux, constituent des moyens de sensibilisation et concourent au respect du principe de responsabilisation, comme c'est le cas en Autriche. En Suisse, un outil numérique est venu faciliter la collecte des contributions de toutes les parties au suivi, renforçant ainsi la coordination et la cohérence de l'évaluation des progrès.

13. La création de partenariats associant un large éventail d'acteurs aux niveaux local, national et régional et les efforts visant à mieux expliquer aux citoyens les objectifs de développement durable continuent de revêtir une importance capitale. Les crises mondiales appellent des réponses mondiales. Par conséquent, il est absolument indispensable de pouvoir s'appuyer sur un système multilatéral solide pour faire progresser la pleine mise en œuvre de ces objectifs. En dépit des circonstances difficiles, les participantes et participants se sont dits conscients de ce que la CEE représentait une plateforme qui pouvait être mise à profit pour forger la cohésion, accroître la cohérence des politiques et faciliter les échanges entre pairs en matière de développement durable dans la région.

14. Le deuxième Forum des maires de la Commission économique pour l'Europe[1] a permis de partager les données d'expérience de diverses villes concernant les solutions centrées sur l'être humain qui répondent aux besoins et aspirations de leurs habitants et assurent la réussite de la mise en œuvre du Programme 2030. L'accent a ici été mis sur quatre grands enjeux mondiaux répertoriés dans la Déclaration des maires de Genève, à savoir des transports urbains durables, une mobilité partagée et des routes plus sûres ; des espaces publics dynamiques, des villes plus vertes et des solutions fondées sur la nature ; des bâtiments résilients, sains et neutres sur le plan climatique et des logements abordables et adéquats ; un urbanisme durable, avec notamment le concept de la ville en 15 minutes et des solutions de développement urbain intelligent.

15. Les maires ont vu dans la pandémie l'occasion d'imaginer des solutions créatives pour reconstruire en mieux. Le fait d'intégrer les objectifs de développement durable au plan local comme au niveau national permet de définir des objectifs communs et d'exploiter les synergies. De nombreuses villes ont élaboré des plans relatifs auxdits objectifs ou pris l'engagement de parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2030. Une approche participative est ici indispensable pour répondre aux besoins des citoyens et vaincre la résistance au changement.

16. Les représentantes et représentants de la société civile sont revenus sur les répercussions négatives de la guerre en Ukraine pour tous les objectifs de développement durable, notamment ses effets néfastes sur l'éducation (objectif 4), sur l'égalité des sexes et les droits humains des femmes (objectif 5), et sur l'environnement (objectifs 14 et 15). Lors de la présentation des résultats du Forum

[1] Le deuxième Forum des maires s'est déroulé les 4 et 5 avril 2022, immédiatement avant le Forum régional pour le développement durable de la région de la Communauté économique pour l'Europe, conformément au mandat du Comité exécutif de la CEE, qui a également décidé que le Forum des maires 2022 ferait rapport à la fois au Forum régional et au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire. Une version préliminaire non éditée de la synthèse des travaux du Forum des maires peut être consultée à l'adresse suivante : https://forumofmayors.unece.org/.

de la jeunesse, ils ont appelé à associer pleinement les jeunes aux processus décisionnels, tout en attirant l'attention sur les multiples formes de discrimination qu'ils subissent, en particulier les jeunes handicapés, et sur la nécessité pressante de s'attaquer aux facteurs systémiques qui freinent la réalisation des objectifs de développement durable.

17. De nombreux États membres ont fait valoir qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix, laquelle est aussi un préalable à la coopération internationale. L'Ukraine a décrit les ravages que l'agression militaire de la Fédération de Russie avait causés et expliqué en quoi cette agression avait entravé les efforts visant à faire progresser les objectifs de développement durable. Les États-Unis d'Amérique ont exprimé leur solidarité envers le peuple ukrainien ; la France a quant à elle fermement condamné, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, les agissements de la Fédération de Russie, considérés comme un acte d'agression commis en violation du droit international. Les délégations des autres États membres de l'Union européenne qui ont pris la parole se sont associées à la déclaration faite par la France. La Géorgie a appelé l'attention sur la nécessité de respecter le droit international, et la République de Moldova a condamné l'acte belliqueux lancé contre l'Ukraine. Israël a appelé la Fédération de Russie à cesser ses attaques, tandis que la Suisse et le Royaume-Uni se sont joints à d'autres pays pour condamner l'agression militaire de la Fédération de Russie. Le Belarus a mis en avant les retombées négatives des sanctions sur la population dans et au-delà de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), insistant par ailleurs sur la nécessité de préserver la coopération. La Fédération de Russie a rejeté toutes les allégations formulées par celles et ceux qui ont condamné ses actions, et a souligné que les sanctions nuisaient à la réalisation des objectifs de développement durable[2].

Conclusions des échanges entre pairs tenus lors des tables rondes

a) Première série de tables rondes

Séance 1
Retrouver la dynamique nécessaire pour faire progresser les politiques et stratégies d'inclusion dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19)

18. La pandémie de COVID-19 s'est traduite par un recours accru à la communication *via* Internet et par une numérisation de l'éducation, les espaces virtuels ayant remplacé les salles de classe. Les systèmes éducatifs doivent renforcer leur capacité à s'adapter en faisant preuve d'innovation afin de se préparer aux crises à venir et d'atténuer les nouveaux bouleversements que pourraient subir les élèves, grâce notamment à l'ouverture à tous de l'apprentissage numérique. Les chiffres, les données factuelles et l'analyse de la désorganisation à laquelle l'éducation a dû faire face pendant la pandémie sont autant de leçons dont nous devrions nous servir pour assurer la continuité de l'apprentissage, notamment en mettant en place des programmes et des évaluations plus flexibles à tous les niveaux d'apprentissage.

19. L'éducation doit mieux refléter l'évolution et la transformation de la société. Le numérique est essentiel pour défendre le droit à l'éducation, contribuer à la mise en œuvre des engagements mondiaux, ouvrir la voie à de nouvelles formes d'éducation de qualité, inclusives et équitables, et offrir à toutes et tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Cela étant, le fait que l'éducation fasse davantage appel à la technologie et en soit de plus en plus dépendante est également

[2] Les déclarations *in extenso* ont été mises en ligne telles qu'elles ont été reçues par le Secrétariat et comme demandé par les États membres. Voir le site https://regionalforum.unece.org/events/regional-forum-2022.

source de multiples risques et problèmes – creusement des inégalités en matière d'apprentissage, exclusion et inadéquation des aptitudes et compétences numériques, en particulier chez les femmes et les filles. Les barrières linguistiques auxquelles se heurtent les migrants et les réfugiés ainsi que les populations les plus vulnérables constituent des difficultés supplémentaires.

20. Une planification des politiques qui soit motivée, collaborative et fondée sur des données probantes suppose des consultations et des partenariats multipartites. Il faudrait faire de l'inclusion un but, tant dans les orientations générales que dans leurs applications pratiques, afin d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les apprenants dans des circonstances particulières. Les prestataires de services éducatifs devraient pouvoir analyser comme ils l'entendent le contexte dans lequel ils évoluent et décider de l'utilisation des moyens mis à leur disposition en toute autonomie. Les enseignants et autres professionnels de l'éducation devraient bénéficier de conditions de travail décentes. Un dialogue social, respectueux des droits des enseignants est essentiel. La flexibilité des programmes scolaires et des méthodes pédagogiques est une condition indispensable pour une éducation de qualité et inclusive.

21. La Déclaration universelle des droits de l'homme consacre le droit fondamental à l'éducation, considérée comme un bien public et commun. Les investissements requis pour conférer aux systèmes éducatifs un caractère inclusif et résilient doivent impérativement être réalisés. Les approches participatives réunissant différentes parties prenantes faciliteront la cohésion et l'intégration des apprenants, y compris au sein des catégories les plus défavorisées et les plus vulnérables. Il convient de prendre ici en compte toute la durée de l'apprentissage, sans pour autant négliger la nécessité d'investir dans l'éducation de la petite enfance ni méconnaître les besoins d'apprentissage de la population vieillissante.

22. Les groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées, les minorités, les apprenants ayant des besoins spécifiques et les réfugiés, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Toutes les politiques d'éducation devraient s'inscrire dans une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes. Le déploiement du numérique dans tous les établissements scolaires et la mise à disposition de ressources informatiques aux élèves de toutes les classes devraient devenir une priorité. Un effort approprié doit être fait en faveur de la formation professionnelle et du soutien au personnel enseignant ; il doit aller de pair avec des mesures étayées par des données factuelles visant à faciliter l'inclusion. Chacun, quels que soient son âge, sa situation, ses origines ou ses caractéristiques, a le droit d'apprendre tout au long de sa vie. Le Sommet sur la transformation de l'éducation est une initiative phare de « Notre programme commun » qui se déroulera en septembre 2022, et sera l'occasion de relancer les efforts menés au plan mondial pour atteindre les objectifs de développement durable liés à l'éducation.

Séance 2
Améliorer la connaissance élémentaire des océans et le développement durable des mers régionales

23. Les océans couvrent 72 pour cent de la surface de la planète et constituent plus de 95 pour cent de la biosphère. Ils fournissent l'alimentation et les moyens de subsistance d'une part importante de la population mondiale, et c'est sur eux que repose le transport de 80 pour cent du commerce mondial. Les activités humaines mettent toutefois sérieusement à mal la résilience des ressources marines et côtières. La surexploitation des richesses halieutiques et la pollution contribuent à l'appauvrissement de la biodiversité et au déclin des services environnementaux. Les changements climatiques minent les fondements du développement côtier et portent atteinte aux écosystèmes maritimes.

24. Une prise de conscience plus aiguë du rôle crucial que jouent les océans en tant que soutien vital de la planète et de l'humanité s'impose, et doit s'attacher à bien faire comprendre l'influence qu'ont en la matière les comportements humains. Or les programmes scolaires nationaux ne tiennent pas suffisamment compte de ces questions.

25. Plusieurs initiatives et projets visent à améliorer la connaissance élémentaire des océans. C'est notamment le cas du réseau d'écoles bleues que promeut la Commission européenne pour expliquer l'océan aux élèves. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a lancé une proposition consistant en un nouveau programme d'enseignement bleu dont le contenu permet non seulement d'approfondir la connaissance des océans, mais vise également à améliorer les compétences des étudiants, leurs aptitudes et leur rapport à la nature. Les partenariats avec les communautés locales, le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et la prise en considération des spécificités des pays et des régions sont essentiels pour mieux faire connaître les océans et susciter les changements de comportement nécessaires à la gestion durable des ressources océaniques. La Coalition européenne pour l'océan (EU4Ocean), qui met en relation divers organismes, projets et individus contribuant à la connaissance élémentaire des océans et à leur gestion durable, en est un bon exemple.

26. À côté de ceux qui considèrent que les océans sont là pour extraire gratuitement les ressources qu'ils recèlent et y déverser des déchets sans tenir compte des coûts environnementaux dans les calculs économiques, il existe un modèle de développement alternatif – l'« économie bleue » – qui permet d'intégrer les valeurs et les services océaniques dans les processus décisionnels.

27. L'initiative du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) axée sur une « économie bleue durable » a pour objet de chercher à puiser durablement dans les océans des avantages économiques, sociaux et environnementaux. L'idée est en fait d'améliorer le processus décisionnel, de façon à permettre l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies et solutions fondées sur une économie bleue durable, qui soient résilientes aux changements climatiques, qui profitent à tous, qui limitent les effets nocifs de l'activité humaine et qui favorisent une utilisation rationnelle des écosystèmes marins et côtiers et des nombreux services qu'ils offrent.

28. Avec cinq mers régionales paneuropéennes, il est possible de doter leurs bassins d'une économie bleue durable, résiliente et inclusive. L'aide à la mise en œuvre conjointe de mesures et outils de gestion, tels que des aires marines protégées et autres dispositifs de conservation marine, la planification de l'espace marin et la gestion intégrée des zones côtières contribuent à récolter les fruits d'une économie bleue durable. Les mesures déployées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) sont également d'une grande importance. La résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » représente un engagement sans précédent à appuyer les efforts que mènent toutes celles et tous ceux qui s'occupent des mers régionales et des océans au niveau mondial pour relever l'un des principaux défis de la triple crise planétaire que constituent la pollution, la perte de biodiversité et les changements climatiques.

29. La surveillance des océans, la collecte de données et les travaux de recherche débouchent sur des connaissances qui ouvrent de nouvelles perspectives en termes d'économie bleue durable, de coopération transfrontalière pacifique et de cohésion sociale. Les technologies de l'information et des communications jouent un rôle capital dans la surveillance des océans et du climat, ainsi que dans l'alerte aux

catastrophes. Le suivi à long terme, le partage des données, les informations et les connaissances disponibles, ainsi que l'amélioration des prévisions en fonction du contexte – notamment les systèmes d'alerte précoce permettant de prévoir les phénomènes plus extrêmes d'El Niño et/ou La Niña, les cyclones tropicaux et les vagues de chaleur marines – peuvent aider à gérer les effets délétères des changements océaniques. Les technologies peuvent également favoriser une approche intelligente en matière de gouvernance moderne et inclusive des océans. Il faudrait pouvoir s'appuyer sur un plus grand nombre d'études de cas et de projets individuels concluants axés sur l'économie bleue durable pour susciter une prise de conscience du changement d'orientation qu'elle appelle et pour œuvrer à ce que celui-ci se concrétise.

30. Les partenariats permettent de créer les réseaux nécessaires au développement des sciences et des connaissances. Une coopération transfrontalière et régionale est indispensable pour prévenir la pollution et empêcher l'épuisement des ressources océaniques. En outre, il est d'une importance cruciale que la société civile, le secteur privé, les collectivités locales, les gouvernements et les organisations internationales s'engagent largement dans cette voie, en appuyant notamment les accords multilatéraux sur l'environnement, si nous voulons préserver « l'océan dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons ».

Séance 3
Données et statistiques relatives au développement durable

31. Le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable exige de pouvoir s'appuyer sur des données pertinentes, fournies en temps utile et suffisamment détaillées pour déterminer les zones, groupes ou régions qui risquent d'être laissés pour compte. Ces besoins sont trop vastes pour être couverts par les seules statistiques officielles. Pour que nul ne soit oublié, la coopération et les partenariats entre toutes les entités susceptibles de produire des données sont essentiels. Les organismes nationaux de statistique, les services étatiques, les institutions non gouvernementales, les instituts de recherche et les médias peuvent unir leurs efforts pour fournir des données de bonne qualité sur les catégories vulnérables.

32. Le fait de déterminer quelles sont les personnes laissées pour compte sous l'angle des droits humains peut contribuer à l'élaboration de politiques et de processus fondés sur ces droits. La collaboration entre le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme et les organismes nationaux de statistique (en Albanie et au Royaume-Uni, par exemple) montre comment systématiser une approche reposant sur les droits humains pour suivre le Programme 2030. Cette coopération doit être encouragée afin que les données nationales et internationales relatives aux droits humains puissent combler les lacunes en la matière et permettre de mieux cerner les groupes nécessitant une protection spéciale dans la région.

33. Les données générées par les citoyens peuvent fournir de précieuses informations géographiquement ventilées, concernant le développement durable observé au niveau régional et au plan local – les travaux du Centre commun de recherche de la Commission européenne en sont l'illustration. Les données locales peuvent mobiliser les communautés locales et les inciter à intervenir sur des questions qui les touchent directement, telles que le traitement des déchets et la pollution.

34. La coopération entre la présidence de l'Autorité de gestion des flux migratoires en Turquie et les institutions locales, nationales et internationales a débouché sur la mise en place d'un réseau chargé de recueillir et exploiter des données factuelles pour définir des politiques et stratégies destinées aux populations migrantes. Au

Kirghizistan, un projet associant les médias, les artistes et la Fondation Soros a permis d'obtenir des données ventilées par sexe sur les fémicides afin de remédier au manque d'informations en la matière.

35. La base de données de référence des Nations Unies sur la santé en prison, fruit de la coopération entre l'OMS et les autorités nationales, fournit des données pour 53 États de la région européenne membres de l'OMS et vient ici combler un vide concernant une autre catégorie de personnes souvent ignorée.

36. L'amélioration de la communication entre producteurs et utilisateurs de données permet de mesurer les progrès accomplis, de prendre des décisions éclairées, et contribue à la transparence et au respect du principe de responsabilité. Plusieurs bonnes pratiques méritent d'être ici relevées, notamment la mise au point d'indices, l'établissement de bases de données de référence, l'élaboration de politiques unifiées en matière de données et le resserrement des liens avec les journalistes spécialisés dans le traitement et la présentation des données.

37. Les indices composites peuvent servir à faciliter la communication et à capter l'attention tant des médias que de la classe politique. Bien que ces indices fournissent un aperçu très général, ils encouragent la discussion et incitent au dialogue, favorisant ainsi une meilleure compréhension des données qui peut déboucher sur une action politique. L'organisme britannique de statistique (Office for National Statistics) a mis au point un indice de santé qui se présente sous la forme d'un seul et unique résultat chiffré dont l'évolution peut être suivie dans le temps et qui peut être ventilé selon différentes zones géographiques et différents thèmes liés à la santé, ce qui permet de faire ressortir d'éventuelles disparités régionales et de déployer des mesures locales.

38. La Confédération européenne des syndicats, en coopération avec l'Alliance italienne pour le développement durable, a élaboré un « indice de croissance durable et de travail décent ». Cet outil, qui évalue la mise en œuvre de l'objectif de développement durable nº 8 en Europe, sert aussi à formuler des propositions de politiques plus spécialement centrées sur les groupes vulnérables, à l'échelon régional comme au niveau national.

39. Les bases de données de référence et les techniques de mise en récit, à l'image de celles qu'utilise Statistique Canada, peuvent aider les utilisateurs à comprendre des cadres d'indicateurs complexes et parfois superposés, en les traduisant en informations facilement interprétables, accessibles par des points d'entrée uniques et des interfaces ouvertes et conviviales.

40. Une politique unifiée de l'Organisation météorologique mondiale en matière d'échange international de données sur le système Terre a été approuvée lors de la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial tenue en octobre 2021. Cette nouvelle politique englobe sept domaines et disciplines dans une seule et même déclaration de politique générale dont la portée dépasse les traditionnelles données sur le temps, le climat et l'eau pour couvrir également la composition atmosphérique, les océans, la cryosphère et la météorologie spatiale. Elle ne se contente pas de recourir aux services météorologiques et hydrologiques nationaux, elle entérine également l'échange de données pertinentes entre tous les partenaires, y compris les différentes institutions, le secteur privé et les milieux universitaires. Cette approche intégrée vise à assurer une communication efficace pour soutenir les mesures de politique générale, dans le cadre des efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Le Service météorologique israélien offre un exemple de bonne pratique de mise en œuvre visant à améliorer les systèmes d'alerte précoce et les capacités de prévision météorologique.

41. L'engagement mondial en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable suppose un engagement mondial en faveur de la

communication et du partage des données. Il est indispensable de réunir des acteurs et des points de vue différents pour pouvoir fournir des données et statistiques qui permettent de suivre l'avancement de ces objectifs, de le mesurer et d'en rendre compte.

Séance 4
Accélérer le développement numérique grâce à des partenariats multipartites

42. La pandémie de COVID-19 a montré à quel point la fracture numérique pouvait amplifier les inégalités. La réalisation des objectifs de développement durable doit, pour aller de l'avant, s'appuyer sur des politiques axées sur l'inclusion, l'accès, la sécurité, les compétences et la pérennisation numériques. Des partenariats multipartites et une coopération intersectorielle sont nécessaires pour garantir un développement des différents écosystèmes numériques qui soit centré sur l'être humain.

43. Les initiatives multipartites telles que la coalition numérique Partner2Connect[3], lancées en coordination avec l'Envoyé du Secrétaire général pour la technologie pour donner directement effet au Plan d'action de coopération numérique défini par le Secrétaire général, offrent la possibilité de changer la donne et d'adopter une approche globale, de stimuler la création de nouveaux partenariats et de mobiliser les moyens nécessaires pour connecter au réseau les 2,9 milliards d'individus qui ne le sont pas encore.

44. Pour bien comprendre le rôle que peuvent jouer les technologies de l'information et des communications (TIC) comme agents facilitateurs du développement, il faut s'intéresser plus particulièrement aux quatre piliers que sont l'accès à ces technologies, leur adoption, la création de valeur qu'elles entraînent et l'accélération de la numérisation que permet d'obtenir la mobilisation des investissements nécessaires.

45. Il faut faire en sorte d'offrir à toutes les communautés, y compris dans les régions reculées et les zones rurales, ainsi que dans les pays présentant des situations géographiques particulières, une connectivité internet à haut débit, fiable, abordable et sûre. Des politiques et réglementations appropriées concernant le développement des infrastructures doivent être mises en place. De nouveaux modèles de fonctionnement peuvent aider à connecter les habitants au « dernier kilomètre ». L'inégalité des infrastructures dont sont dotés les foyers et les établissements scolaires contribue à la fracture numérique, qui touche principalement les enfants marginalisés. Les partenariats entre les ministères de l'éducation, ceux en charge des technologies de l'information et des communications, les autorités de régulation, ainsi que les collectivités locales, sont stratégiquement importants pour inciter à entreprendre les changements propres à remédier à cette situation.

46. Les pays devraient opter, en matière de services numériques, pour une approche souple adaptée aux besoins des utilisateurs finaux, en veillant également à ce que ces services soient accessibles aux personnes handicapées et transcrits dans les langues locales. Les communautés ciblées devraient être associées aux processus de conception et de décision. Les gouvernements devraient inclure les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques ainsi que l'informatique et les communications dans les programmes scolaires, tous niveaux confondus. Une attention particulière devrait être accordée aux aptitudes numériques des enseignants. Des approches personnalisées et fondées sur les compétences sont par ailleurs

[3] Voir https://www.itu.int/itu-d/sites/partner2connect/.

nécessaires, aussi bien en milieu scolaire qu'extrascolaire, afin de promouvoir l'égalité des genres.

47. Il est absolument essentiel, si l'on veut favoriser les écosystèmes numériques, que les gouvernements s'approprient clairement le plan d'action dans le domaine du numérique et mettent en place une stratégie unifiée dans tous les ministères. La participation de plusieurs parties prenantes, la prise en compte des tendances du marché et la mise au point de mécanismes d'innovation collaborative sont également requises.

48. Les normes communes interopérables facilitent la numérisation des services et des secteurs. Diverses organisations et conventions internationales, comme la Directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, le Codex Alimentarius, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction se rangent derrière les normes du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques en matière d'échange international d'informations dans le domaine de l'agriculture et du commerce alimentaire. Les solutions numériques pour l'utilisation durable des ressources sous-marines, telles que les outils de surveillance des navires et les rapports électroniques, ainsi que les recommandations du Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche devraient être largement utilisées. Certaines normes, à l'image d'eWaste, permettent de traiter efficacement les flux de données en temps réel entre entreprises et administrations. Les outils informatiques peuvent servir à atténuer l'impact environnemental des activités humaines.

49. Au niveau mondial, il faudrait investir 428 milliards de dollars d'ici 2030 pour répondre aux besoins en matière de connectivité, dont 33 milliards pour l'Europe et l'Asie centrale. Les investissements publics et privés doivent cibler à la fois l'offre et la demande de façon à réduire la fracture numérique en milieu rural et à accroître les taux d'adoption des technologies. Des stratégies et des mécanismes de coordination nationaux pour les partenariats multipartites doivent être mis en place afin de mobiliser des fonds, notamment par le truchement de partenariats public-privé. Les normes internationales élaborées par les organisations internationales améliorent les investissements et les sécurisent.

b) Deuxième série de tables rondes

Séance 5
Facteurs d'accélération de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le contexte de la pandémie de COVID-19

50. La pandémie de COVID-19 a plus particulièrement touché les femmes. Elle a accentué les inégalités structurelles sous-jacentes et a donné lieu à une multiplication des cas de violences faites aux femmes, menaçant de réduire à néant des dizaines d'années de progrès dans la lutte contre la pauvreté, la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle. Il faut s'attaquer aux normes sociales patriarcales et aux pratiques discriminatoires envers les femmes. Les mécanismes institutionnels nationaux de promotion de l'égalité des sexes et les organisations de femmes et de jeunes doivent être dotés de moyens suffisants pour susciter des changements politiques et juridiques en faveur de cette égalité et générer des mesures en ce sens.

51. La question de la participation égale des femmes et des hommes à la vie politique et publique et aux processus décisionnels demeure d'une importance cruciale. Les femmes sont restées largement exclues de la planification des ripostes à la pandémie et des efforts de relèvement. Il faudrait mettre en place des mesures

spéciales, telles que des quotas. Une autre pratique utile consiste, dans les systèmes à représentation proportionnelle, à « apparier » des femmes et des hommes nommés à des sièges électifs à partir des listes de partis à l'issue des élections (selon le « système de le tirette »).

52. L'égalité entre les femmes et les hommes doit être intégrée dans toutes les politiques, tous les services et tous les systèmes, et il convient d'appliquer des normes tenant compte des questions de genre pour œuvrer à l'élimination des inégalités structurelles sous-jacentes. Ces normes doivent être élaborées de manière participative, et répondre en même temps aux besoins spécifiques des groupes historiquement marginalisés. La budgétisation tenant compte des questions de genre devrait servir d'outil favorisant une attribution et une utilisation plus équitables des ressources financières.

53. Priorité doit être donnée à la prévention efficace de la violence fondée sur le genre, en prenant également en considération l'intersectionnalité de facteurs tels que l'âge, le handicap et le statut migratoire. D'importants progrès sont venus renforcer les cadres juridiques et politiques pour lutter contre les violences faites aux femmes dans la région, mais de graves problèmes subsistent. La budgétisation tenant compte des questions de genre permettrait de déterminer le niveau de financement adéquat pour mettre en place les services voulus. Les initiatives et pratiques imaginées en la matière par les acteurs de la société civile devraient être suivies lors de la planification, de l'accompagnement et du contrôle de l'application des politiques de prévention des violences faites aux femmes. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique doit être pleinement mise en œuvre, car il s'agit du traité international le plus ambitieux sur cette question.

54. Pour atteindre la cible de l'objectif de développement durable relatif à l'accès universel aux droits en matière de santé sexuelle et procréative, il conviendrait de prévoir des services de cet ordre dans la couverture sanitaire universelle, y compris pour les catégories marginalisées. Ces services devraient être adaptés pour répondre aux besoins des laissés pour compte, et il faudrait renforcer les capacités des prestataires concernés. Les programmes de prévention du VIH et les traitements destinés à répondre aux besoins de groupes particuliers devraient être soutenus, en octroyant notamment des aides aux structures de proximité.

55. Les disparités de longue date entre les femmes et les hommes en termes d'accès aux ressources et débouchés économiques sont toujours présentes dans toute la région. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper un emploi formel rémunéré ; elles sont davantage amenées à exercer des emplois de première ligne. L'accès des femmes à un travail décent doit être encouragé. Des mesures spéciales doivent être mises en place en faveur des femmes chefs d'entreprises. Le travail familial et les tâches domestiques non rémunérés doivent être reconnus et redistribués équitablement. Le secteur des services à la personnes appelle un effort particulier qui passe, par exemple, par des investissements dans l'accueil et l'éducation de la petite enfance, ou encore par des politiques de congé parental rémunéré. Les bonnes pratiques mises en place par certaines entreprises du secteur privé en matière de solutions d'accueil alternatives des enfants du personnel, d'horaires de travail flexibles et de congé de paternité doivent être reproduites. Il faut également s'employer à faire évoluer les attentes quant aux rôles des femmes et des hommes, et mieux faire comprendre la contribution que le travail familial non rémunéré apporte à l'économie.

56. Des données ventilées de qualité doivent être recueillies et traités pour étayer l'élaboration des normes et politiques, et pour suivre les progrès accomplis. L'utilité

des données alternatives générées par les experts de la société civile pour mesurer les avancées et les lacunes en matière d'égalité des sexes doit être elle aussi reconnue.

57. Le Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de la région Europe et Asie centrale a présenté les recommandations collectives issues du Forum de la société civile concernant l'égalité des sexes. Ces recommandations appellent notamment à prendre conscience du rôle important des femmes et des mouvements féministes dans la promotion des droits humains des femmes et de l'égalité des sexes, à instaurer un dialogue structurel avec les organisations de femmes et à leur donner les moyens et l'espace nécessaires pour faire entendre les besoins et priorités liés au genre, à investir dans une structure macroéconomique porteuse de changement sur les questions de genre qui mette en place des systèmes de protection sociale et de santé équitables, à s'efforcer de créer des emplois décents et respectueux du climat dans le secteur des services à la personne, à veiller à ce que les femmes dans toute leur diversité aient leur place, à tous les niveaux, dans les programmes de relance post-COVID, et à faire davantage participer les femmes aux processus de prévention des conflits et de négociation de paix.

58. Outre les échanges entre pairs tenus lors des tables rondes, un dialogue associant les entreprises au cours duquel a été abordée la thématique du genre a abouti à la conclusion qu'elles avaient tout à gagner à agir en faveur de l'égalité des sexes. Pour autant, l'écart entre les promesses et les actes reste considérable. Il faudrait disposer de données ventilées au sein des entreprises pour pouvoir répertorier les inégalités, lutter contre les stéréotypes et encourager les femmes et les filles à faire carrière dans des domaines où elles sont moins représentées. La lutte contre la sous-représentation des femmes suppose une approche systématique et collaborative impliquant les travailleurs masculins.

Séance 6
Mesures à prendre pour protéger et restaurer les écosystèmes terrestres

59. Les progrès accomplis dans la région en vue de la réalisation de l'objectif 15 ont été, au mieux, disparates. À ce jour, 75 % de l'ensemble des écosystèmes terrestres ont été altérés par l'activité humaine. La dégradation des sols, la surpêche et la déforestation compromettent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. D'où la nécessité impérieuse d'imprimer aux mesures visant à atteindre cet objectif un rythme plus soutenu.

60. La restauration des écosystèmes contribue à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable et constituera une composante essentielle de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La résilience des écosystèmes est une condition indispensable pour garantir et renforcer la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques ainsi que le bien-être humain et la santé de l'être humain. Les États Membres en ont pris acte lors de l'adoption, par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la résolution UNEP/EA.5/Res.5 relative aux solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable.

61. Avec la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes lancée en 2021 se met en place une dynamique axée autour d'engagements visant à remettre en état 1 milliard d'hectares de terres dégradées d'ici 2030, ainsi qu'à restaurer les océans et les littoraux. En avril 2022, un réseau comptant plus d'une centaine d'organismes, cinq groupes de travail et un conseil consultatif de 30 membres a été mis en place à cet effet.

62. Pour atteindre l'objectif 15 dans une logique d'intégration et mettre en œuvre le Programme 2030, un renforcement de la coopération régionale en vue d'une action

commune est essentiel et appelle des approches et partenariats multipartites et multisectoriels.

63. L'expérience acquise dans le cadre des traités sous-régionaux relatifs aux montagnes et réserves de biosphère transfrontières montre qu'il est parfaitement possible de travailler par-delà les frontières, d'établir des couloirs écologiques pour garantir une continuité en la matière et de faire participer tous les acteurs concernés. La réussite des initiatives dépend néanmoins d'un certain nombre de facteurs tels que l'ambition qu'elles poursuivent, la volonté politique qui les anime, la détermination de leurs acteurs, la définition claire du rôle des différentes parties prenantes, la constance des activités déployées et la collecte de données susceptibles de mobiliser des fonds. Les travaux et recherches scientifiques sont importants pour concevoir des mesures de restauration efficaces et prendre des décisions éclairées. Les instruments régionaux et nationaux juridiquement contraignants sont des outils efficaces pourvu qu'ils prévoient des objectifs quantifiables assortis de délais et de solides mécanismes d'application.

64. La participation de l'ensemble des parties prenantes et, par-dessus tout, le soutien des populations locales sont des facteurs clés de réussite. Les communautés locales doivent bien comprendre quels avantages elles retireront de la protection et de la restauration des écosystèmes, notamment en termes d'utilisation durable.

65. L'aide apportée aux agriculteurs, en particulier au sein des communautés vulnérables, pour leur donner accès aux nouvelles technologies de gestion des sols, les pousser à privilégier les cultures endémiques adaptées aux changements climatiques et les inciter à une rotation et une diversification des cultures peut contribuer à favoriser la gestion durable des terres et à inverser le processus de dégradation des sols.

66. La participation des jeunes aux efforts de conservation et de restauration contribue à la découverte de solutions innovantes pour l'utilisation durable des terres et la restauration des écosystèmes, et permet de mettre en place, à leur intention, des moyens de subsistance viables au niveau local. Le partage d'expériences et le renforcement de la solidarité portée par les réseaux, tels que celui du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère pour la région Europe et Amérique du Nord, peuvent encourager les jeunes à s'impliquer.

67. Les initiatives de restauration respectueuses de l'égalité des sexes et les processus décisionnels associant les femmes peuvent leur faciliter l'accès aux ressources et leur donner la possibilité de s'émanciper sur le plan économique ce qui contribue en définitive à leur offrir des moyens de subsistance viables.

68. Les conclusions tirées de la première édition du rapport intitulé « Situation des financements pour la nature » montrent qu'il est urgent de tripler les investissements dans les solutions basées sur la nature d'ici 2030 et de multiplier par quatre les flux de capitaux à l'horizon 2050. Pour atteindre ces objectifs, il faut accroître les investissements du secteur privé en tirant parti des récents engagements qui ont été pris en faveur de l'absence d'émissions nettes et de la préservation de l'environnement.

69. Il convient de s'attaquer aux causes profondes de la dégradation des écosystèmes en modifiant les modes de consommation et de production. Nous devons ici nous appuyer sur les initiatives porteuses de changement qui ont été engagées au niveau national et à l'échelon transnational pour accélérer les progrès et atteindre les cibles de l'objectif 15 dans la région d'ici 2030.

Séance 7
Des forêts urbaines pour des villes à l'épreuve du futur

70. En 2050, plus des deux tiers de l'humanité vivront dans des villes, alors que celles-ci sont déjà responsables d'environ 75 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone. Les villes sont donc appelées à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques.

71. La foresterie urbaine durable est une solution globale fondée sur la nature, financièrement intéressante, qui permet d'édifier des villes plus vertes, plus saines et plus résilientes. Les arbres et les forêts des zones urbaines et péri-urbaines procurent des bienfaits essentiels pour la santé et le bien-être, le développement durable, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets, la biodiversité et la réduction des risques de catastrophe. Ce type de solution contribue non seulement à un développement local durable, mais aussi aux objectifs nationaux en la matière et à la plupart des objectifs du Programme 2030.

72. Une planification, une conception et une gestion intégrées à long terme au niveau local et à l'échelon national sont indispensables pour tirer parti des multiples retombées positives de la foresterie urbaine. Il faut veiller ici à renforcer les liens écologiques, à restaurer les zones dégradées et à sauver d'autres précieux écosystèmes tels que les prairies, et à accroître la biodiversité. Ce sont là des dynamiques dont les villes peuvent tenir pleinement compte dans le cadre de plans directeurs sur les forêts urbaines, et qu'elles peuvent intégrer dans leurs politiques d'urbanisme afin de promouvoir le verdissement des quartiers existants et de ceux qui se créeront par la suite.

73. Les décisions à prendre doivent être coordonnées entre les différents secteurs et niveaux de gouvernement pour être cohérentes avec les objectifs liés à la foresterie urbaine. Celles qui sont juridiquement contraignantes, comme la définition d'objectifs en matière de couvert forestier, peuvent s'avérer très efficaces. Dans le même temps, des mesures ou cibles trop contraignantes peuvent conduire à des solutions hâtives – planter des arbres qui ne conviennent pas à un mauvais endroit, par exemple. Pour que les programmes de plantation donnent de bons résultats, il faut mener des travaux de recherche sur les espèces d'arbres susceptibles de résister au temps et à l'évolution des conditions climatiques, et veiller à ce que les pépinières soient suffisamment vastes.

74. Les gouvernements nationaux sont bien placés pour proposer des mesures visant à renforcer les capacités et à apporter une assistance technique en termes de planification et de gestion. Ils peuvent ainsi prendre l'initiative d'élaborer des normes et de recueillir des données géospatiales de référence, autant d'outils indispensables pour améliorer l'urbanisme et le suivi des villes.

75. Loin d'être une charge financière, les espaces verts représentent un bon investissement pour les villes et les gouvernements nationaux. Des sources prévisibles de financement à long terme doivent être trouvées pour prendre les bonnes décisions en termes d'investissement, de planification et de gestion. Souvent, le budget des collectivités locales est bien trop modeste et les communautés, les entreprises et les propriétaires privés peuvent avoir ici un rôle important à jouer en apportant un complément de ressources. Les financements nationaux peuvent contribuer à orienter les dépenses municipales vers les initiatives de foresterie urbaine, tout en alignant les mesures prises au niveau local sur les objectifs nationaux.

76. Les instruments financiers novateurs, tels que les obligations vertes, le paiement pour services liés aux écosystèmes, les prêts sociaux, les prélèvements sur le capital naturel et les crédits d'émissions de carbone, sont autant d'alternatives supplémentaires. Ils sont cependant complexes et relativement peu développés. Les

fonds dédiés, qui peuvent combiner des financements provenant de sources publiques et privées, peuvent également favoriser la mobilisation de ressources.

77. Les forêts urbaines doivent être accessibles à tous (cible 11.7 des objectifs), planifiées et gérées sur la base des principes d'inclusion sociale et de justice environnementale. À cet égard, la répartition géographique des avantages qu'elles peuvent procurer, tels que les valorisations immobilières, la réduction des risques de catastrophe et la protection contre les pandémies futures, doit être prise en considération. La participation effective des communautés, des propriétaires privés et des autres parties prenantes est primordiale pour concrétiser ces avantages à long terme et voir quels autres objectifs stratégiques pourraient être assignés à la foresterie urbaine.

78. Il faut impérativement dégager une vision commune en la matière à laquelle puissent adhérer les divers groupes de parties prenantes de tous âges. Cela permet de créer un sentiment d'appropriation et de disposer d'un large éventail de moyens, de capacités et de compétences. Des réseaux interdisciplinaires et programmes éducatifs spécialisés peuvent, tant au niveau national qu'à l'échelon régional, faciliter les échanges et la transmission du savoir entre pairs, et renforcer ainsi la prise de conscience et la capacité à opter pour la foresterie urbaine en tant que solution fondée sur la nature.

79. Une coopération fructueuse suppose des mécanismes efficaces de communication et de transmission du savoir, qui puissent s'appuyer sur des campagnes de sensibilisation, sur des activités éducatives et sur le dialogue. La coopération doit également donner aux populations locales, notamment aux femmes, aux jeunes et aux personnes vulnérables, les moyens de devenir des acteurs de poids, des alliés au service d'opérations de sensibilisation et d'information, des moteurs de changement et de véritables gestionnaires des forêts urbaines.

80. S'il est certes urgent de préserver et d'étendre la couverture forestière dans les zones urbaines et péri-urbaines, toute intervention en la matière doit être planifiée, conçue et gérée de manière durable, grâce notamment à un financement adéquat. Cela permet de s'assurer, qu'au fil du temps, les avantages que présentent les forêts urbaines seront utilisés au mieux. Outre les actions locales menées par les municipalités, les administrations centrales peuvent soutenir les projets de foresterie urbaine par des politiques nationales, la collecte de données standardisées, des aides financières et une coopération transfrontalière et intersectorielle. Les initiatives déployées à l'échelle internationale telles que l'Initiative pour des villes arborées de la Commission économique pour l'Europe et le programme Villes du monde amies des arbres de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture jouent un rôle important dans la promotion et le développement de la foresterie urbaine durable.

Séance 8
Recréer l'équilibre entre les peuples, la planète et la prospérité en faisant de l'éducation en vue du développement durable le principal catalyseur pour les 17 objectifs et le Programme 2030

81. Les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution, l'intensification des conflits et la recrudescence des idéologies violentes, auxquels sont venus s'ajouter les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 sur toute une génération d'étudiants dans le monde entier font qu'il est devenu de toute évidence urgent d'agir. L'éducation au service du développement durable est un outil privilégié pour affronter ces problématiques mondiales.

82. L'éducation doit servir à préparer les apprenants à faire face à un avenir incertain et à bâtir un monde plus pacifique, plus juste et plus durable. Il faut impérativement amener les systèmes éducatifs à aller plus loin que le simple apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, et à inculquer des valeurs, des connaissances et des compétences propres à favoriser la paix, le développement durable, les droits humains et la démocratie. Il convient de reconsidérer l'objet, le contenu et le résultat de l'éducation, lequel doit être exclusivement centré sur la construction d'un avenir pacifique, inclusif et durable pour les peuples et pour la planète.

83. La crise liée à la COVID-19 a eu une incidence disproportionnée sur l'épanouissement personnel et le bien-être mental des jeunes. Aussi ces derniers devraient-ils être associés à la conception et à la mise au point conjointe de solutions durables.

84. L'intégration des questions relatives aux changements climatiques et à l'environnement dans les politiques, stratégies et plans d'action nationaux consacrés au développement, et en particulier dans les programmes scolaires, est d'une importance capitale pour permettre à tous les apprenants, ainsi qu'au public, d'acquérir les compétences et valeurs nécessaires pour forger des sociétés plus durables et un environnement sain.

85. Lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable de 2021, les gouvernements se sont engagés à veiller à ce que l'action environnementale et climatique soit une composante principale des programmes scolaires dans tous les systèmes éducatifs. Il convient d'encourager, à tous les niveaux, une coopération multisectorielle et pluridisciplinaire en matière d'éducation au service du développement durable qui puisse préparer les apprenants à l'avenir qui les attend. Un effort doit par ailleurs être fait pour renforcer les programmes de formation, soutenir les approches institutionnelles et aider les communautés locales à devenir des pôles de développement durable.

86. Les approches conçues à l'échelle du système scolaire donnent aux écoles la possibilité de se repositionner au sein de leurs communautés locales en tant que moteurs de la transformation, initiateurs de la prise de décisions fondées sur des données probantes au niveau local et ferments de la participation des jeunes.

87. Sensibilisés à l'environnement, les jeunes sont à la tête d'un mouvement générationnel qui entend prendre des mesures positives concernant les changements climatiques. Ils demandent à être entendus et veulent s'impliquer et disposer de moyens d'action. Ils exigent que les systèmes éducatifs soient adaptés aux réalités du monde actuel et que des approches participatives fondées sur l'action soient encouragées de manière à ce que de réels changements puissent être apportés à leur environnement et à leur vie.

88. Il importe d'appliquer les cadres et de respecter les engagements existants grâce aux efforts collectifs de tous les acteurs concernés, notamment l'UNESCO, la CEE, le PNUE, la Commission européenne et autres parties prenantes plus spécialement intéressées par ces questions.

89. Les travaux de la Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation, qui se tiendra à Nicosie du 5 au 7 octobre 2022, ainsi que leur suivi, seront l'occasion unique de communiquer et d'échanger informations et bonnes pratiques sur la manière dont les stratégies d'éducation au service du développement durable peuvent contribuer à faire progresser, amplifier et transposer à plus grande échelle les actions porteuses de changement. Ils pourront également venir renforcer la coopération entre les secteurs de l'éducation, de l'environnement et d'autres afin de préparer les apprenants à bâtir un avenir durable et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

90. Investir dans l'éducation au service du développement durable permet d'obtenir en retour de formidables résultats, en ce que cela ouvre aux individus la voie d'un avenir durable, aide à promouvoir et à garantir le droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable, et permet d'édifier une culture de la paix et une citoyenneté mondiale au service du développement durable.

Séance plénière : Des politiques tournées vers l'avenir pour un relèvement durable après la COVID-19

91. La cohérence des politiques est essentielle pour parvenir à des compromis et synergies à tous niveaux, y compris entre les politiques relatives aux objectifs de développement durable et les mesures de relance post-COVID. Les initiatives de relance à court et moyen terme doivent être alignées sur les objectifs de développement durable à long terme.

92. Pour définir les politiques susceptibles de favoriser un relèvement durable, il convient d'en comprendre les risques potentiels qui, bien souvent, sont intrinsèquement liés. Une gouvernance efficace des risques exige une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société qui puisse recenser de multiples dangers. L'importance de la résilience urbaine s'agissant des plans d'action pour le climat souligne l'importance que revêt la localisation pour la cohérence des politiques. Or, pour élaborer des politiques cohérentes et tournées vers l'avenir qui renforcent la résilience, une solide collaboration internationale s'impose.

93. Un examen des mécanismes de gouvernance, tant horizontaux que verticaux, permet de déceler les faiblesses de la cohérence des politiques. La mise en place de ces mécanismes a constitué une étape majeure de la stratégie déployée au Monténégro pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. L'adéquation des budgets, à différents niveaux, en fonction des objectifs stratégiques nationaux est également un facteur non négligeable à cet égard. La cohérence entre les initiatives nationales et les interventions extérieures détermine quel en sera l'impact global sur la durabilité. Les personnels de la fonction publique doivent posséder les compétences requises pour naviguer dans ce paysage complexe et utiliser les bons outils, tels que ceux mis au point par l'Organisation de coopération et de développement économiques pour faciliter les évaluations.

94. Les parlements tiennent une place déterminante dans l'élaboration des politiques et l'impulsion du changement. Ils adoptent et améliorent les textes de loi en la matière, surveillent leur application, transmettent des informations sur l'impact des programmes aux ministères concernés et supervisent les actions des gouvernements qui touchent à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ils peuvent en cela grandement contribuer à la cohérence des politiques. La participation des parlementaires aux examens nationaux volontaires est capitale pour renforcer l'appropriation nationale des objectifs de développement durable, obtenir un soutien politique plus important en leur faveur et s'assurer que les besoins des catégories marginalisées, sous-représentées ou vulnérables de la société soient dûment pris en compte.

95. Les examens nationaux et locaux volontaires servent à promouvoir la cohérence des politiques et la collaboration à plusieurs niveaux pour s'attaquer à des problèmes communs. En réunissant différents acteurs, ils contribuent à rapprocher les perceptions différentes qui font obstacle au changement. L'examen national volontaire 2022 de l'Italie contiendra au moins dix examens locaux volontaires et présentera les points de vue d'acteurs non institutionnels afin d'intégrer une perspective complémentaire qui facilitera l'identification des goulets d'étranglement qui entravent la mise en œuvre des objectifs.

96. Les examens volontaires nationaux sont également l'occasion de prendre systématiquement en considération les droits de l'enfant. Le processus d'examen devrait reposer sur une approche intégrée tenant compte des besoins de l'enfant et des questions de genre ; il serait ainsi le gage de politiques cohérentes et coordonnées, conformes au Programme 2030 et aux normes régionales et internationales. Les examens peuvent témoigner des efforts déployés pour honorer les engagements pris dans le cadre d'autres initiatives de coopération internationale visant à faire avancer les objectifs de développement durable. Le Conseil de l'Europe aide ses États membres à mettre à profit leur participation aux activités de l'organisation pour préparer leurs examens volontaires.

97. Les représentantes et représentants de la société civile ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche globale et coordonnée dans l'élaboration des politiques, tout en constatant avec inquiétude que la pandémie de COVID-19 avait accentué la prédominance des considérations économiques sur les questions sociales et environnementales. Les données, connaissances et compétences mises à disposition par les organisations de la société civile, qui sont des acteurs clés du changement, devraient éclairer les décisions à prendre, dans le cadre d'un processus inclusif englobant les groupes historiquement exclus, tels que la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes.

98. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir et aggravé les inégalités au regard des droits humains dans la région couverte par la CEE, selon le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme, qui a appelé à procéder à des évaluations de l'incidence des politiques et autres mesures sur les droits humains et l'égalité. Les initiatives tournées vers l'avenir devraient remédier à cette situation, notamment en faisant de l'éducation aux droits de l'homme l'un des principaux outils susceptibles d'accélérer la réalisation du Programme 2030. Des données appropriées demeurent indispensables pour recenser les groupes qui ont besoin d'une protection particulière et mettre au point, en réponse, des interventions reposant sur des éléments factuels. Les lois et politiques punitives qui alimentent la discrimination, la stigmatisation et les inégalités doivent être abrogées.

99. Pour qu'il soit durable, le relèvement post-COVID exige des approches multisectorielles et multipartites, ce qui implique un renforcement et un élargissement des outils de coopération et de partenariat existants. Les organisations internationales, telles que la Coopération économique de la mer Noire et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, peuvent ici contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques tournées vers l'avenir en facilitant la coopération économique et l'harmonisation des efforts dans leurs domaines de travail. Le rôle des banques multilatérales de développement, comme la Banque européenne d'investissement, est essentiel pour mobiliser les financements requis, en particulier pour ce qui concerne l'action climatique et la durabilité environnementale. Des partenariats sont également nécessaires pour effacer les séquelles sanitaires laissées par la COVID-19 et définir des mesures efficaces dans d'autres domaines de la santé, comme l'envisagent de multiples initiatives de l'OMS.